

DEPARTEMENT ENSEIGNEMENT

SERVICE DE MOBILITE ETUDIANTE

mobilite@ulb.ac.be

ADRESSE COURRIER : ULB, CP 183 – AVENUE FR. ROOSEVELT, 50 A B-1050 BRUXELLES

PROGRAMME LLP-ERASMUS – Année académique 2012-2013



**Formulaire de candidature de l'étudiant
(à compléter en majuscules s.v.p.)**

NOM : PRENOM :

MATRICULE ULB : SEXE :

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE POSTALE PERMANENTE:*(vous recevrez du courrier important à cette adresse)*

..... TEL :

..... GSM :

..... E-MAIL :@ulb.ac.be*

adresse email de l'ULB obligatoire, à consulter **très régulièrement à partir du 1^{er} décembre.**Des consignes et informations essentielles seront envoyées fréquemment **durant toute l'année.***

ANNEE D'ETUDE ET DISCIPLINE :

au moment du séjour (par ex. MA1 en Histoire)

NOM DU COORDINATEUR ULB :

UNIVERSITE D'ACCUEIL SOUHAITEE:

(indiquer un second choix)

PERIODE DE SEJOUR : 1er quadrimestre – 2nd quadrimestre – année complète

(entourer)

**Formulaire et annexes à remettre au Professeur Coordinateur ULB
Au plus tard le 01/12/2011**

Ce formulaire doit être accompagné des annexes suivantes :

(NB le coordinateur académique/votre section peut éventuellement avoir ses propres exigences : tests de langue, documents supplémentaires ou date limite antérieure)

Annexe 1 : Lettre de motivation de l'étudiant explicitant le choix de son université hôte et précisant notamment ses connaissances de la langue du pays d'accueil (bonne – moyenne – basique) et les cours de langue déjà pris ou encore à prendre.

Annexe 2 : Relevé de notes càd grades obtenus depuis l'entrée à l'université et si possible les résultats des derniers examens. A se procurer au secrétariat de votre faculté.

Annexe 3 : Contrat d'études provisoire (*Learning Agreement*) càd la liste des cours que l'étudiant projette de suivre à l'étranger. La documentation sur nos universités partenaires est disponible à la salle de documentation du Service de Mobilité Etudiante, ouverte du lundi au jeudi de 11h à 14h. Une photocopieuse y est disponible. Une fois établi, le learning agreement sera envoyé dans l'université hôte (c'est pourquoi il doit être rédigé en anglais) afin de vérifier la faisabilité du projet d'études : compatibilité des cours, pré-requis, semestrialisation, etc.

(n'oubliez pas de remettre votre demande de bourse et ses annexes pour le 15/03...)

Le formulaire et ses annexes permettront au Coordinateur d'évaluer la candidature sous les aspects individuel, linguistique et académique et de départager les étudiants si le nombre de candidats dépasse le nombre de places prévues par l'accord nous liant avec l'université partenaire !

Obligations de l'étudiant

Si sa candidature est acceptée conformément aux accords ERASMUS en vigueur, l'étudiant s'engage :

- à s'inscrire à l'ULB pour l'année académique 2012-2013 ;
- à transmettre à son coordinateur, dès son arrivée dans l'université d'accueil, la liste définitive des cours qu'il y suivra (contrat d'études - *learning agreement*), cette liste devant être approuvée par les autorités compétentes à l'ULB
- à informer son coordinateur, l'université d'accueil ET le Service de Mobilité Etudiante (SME) en cas d'annulation du projet (pour raisons académiques ou personnelles). **L'annulation n'est plus autorisée une fois sur place (sauf motifs très graves) ;**
- à communiquer au SME, à sa première demande et/ou dans les délais impartis, tous les renseignements, informations ou documents qui lui seront demandés.

**Pour accord,
NOM, DATE ET SIGNATURE :**

Approbation du Professeur Coordinateur

L'étudiant(e) est autorisé(e) à effectuer le séjour d'études LLP-Erasmus dans l'établissement suivant :

.....
pour la période suivante : 1er quadrimestre – 2eme quadrimestre – Année académique*
*(*souligner la période adéquate)*

Une fois définitif, son programme de cours (contrat d'études – *learning agreement*) sera approuvé par les autorités compétentes à l'ULB et à son retour, les résultats qu'il/elle aura obtenus seront validés (éventuellement moyennant une échelle de conversion) et intégrés à son cursus ULB.

**Pour accord,
NOM, DATE ET SIGNATURE**

En cas d'avis favorable, le Professeur Coordinateur transmettra le dossier au Service de Mobilité Etudiante (CP 183) pour le 1er mars 2012 au plus tard.